

Le budget—M. Bill Clarke

petite entreprise. Cette dernière peut maintenant investir ses fonds excédentaires dans d'autres sociétés canadiennes à des conditions égales à celles qui sont accordées pour les investissements étrangers. N'est-ce pas là un joli cadeau? Après leur avoir retiré le pain de la bouche, le ministre des Finances espère que les gens lui seront reconnaissants des quelques miettes qu'il leur jette.

Mais le budget n'a pas encore subi son épreuve véritable. Le gouvernement dit qu'il avait enfin compris le 30 octobre dernier. Attendons, monsieur l'Orateur, après le 30 avril cette année, que le contribuable se soit servi de cette nouvelle formule de déclaration simplifiée, agrémentée de tables d'impôt en couleurs rutilantes. C'est là que le gouvernement va recevoir un vrai message de ses électeurs. Ce qu'il nous faut en réalité, outre les politiques dont nous avons entendu parler par mes collègues, c'est une vraie réforme fiscale faite de simplicité et d'équité.

J'aimerais que les députés songent un instant à l'origine de l'impôt sur le revenu. La plupart d'entre eux n'étaient même pas nés il y a 56 ans et très peu d'entre eux peuvent se souvenir de ce terrible jour où, pour la première fois en 1917, le gouvernement du Canada frappa d'un impôt le revenu des Canadiens. Sans doute ne s'agissait-il là que d'une mesure temporaire uniquement destinée à couvrir les frais de la guerre. En fait, monsieur l'Orateur jusqu'en 1949, date d'une importante révision du droit fiscal, cette loi était connue sous le nom de loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Nous nous distinguons maintenant en payant 10,000 fonctionnaires pour veiller à ce que les gens paient l'impôt prescrit. D'après les estimations, les activités du service de l'impôt coûteront 153 millions de dollars l'an prochain, soit presque cinq fois de plus que celles de tous les services de la Chambre des communes pendant la même période.

En outre, les Canadiens doivent assumer les frais de l'aide juridique et comptable requise pour déterminer le montant du revenu censé être imposable, et nous informer des conséquences fiscales de tous nos gestes. Les querelles amères sont fréquentes et les intrusions dans la vie privée le deviennent de plus en plus. Voilà pour la simplicité, monsieur l'Orateur.

Maintenant, jetons un coup d'œil sur l'aspect équité. On conçoit souvent le régime actuel comme l'imposition des riches. Mais, si l'on s'y arrête bien, on constate que le riche se soucie peu du taux de l'impôt sur le revenu. Cet impôt ne vise pas sa fortune. L'impôt sur le revenu ne touche pas le riche; il touche plutôt le pauvre qui veut bien travailler ferme pour devenir riche. L'impôt sur le revenu est désincitant. Il décourage les Canadiens de travailler dur et les détournent de leurs efforts; il a même poussé certains d'entre eux à quitter le pays avec leur travail, leur capital et leur initiative. Nous avons un régime fiscal étrange, monsieur l'Orateur. Au lieu d'imposer d'après ce que quelqu'un prend à l'économie pour le consommer, nous imposons d'après ce qu'on lui apporte. Nous imposons la main-d'œuvre par l'impôt sur les salaires et les traitements, nous imposons les économies au moyen de l'impôt sur le revenu de placements, nous imposons l'initiative au moyen de l'impôt sur les gains en capital.

Il est certainement plus équitable de mesurer la capacité contributive en se basant sur ce que quelqu'un retire à l'économie pour le consommer. Si l'on calculait l'impôt d'après le volume de la consommation, tout le monde paierait un impôt directement proportionnel à son niveau de vie matériel. Quel système pourrait être plus équitable? On ne pénaliserait personne pour avoir bien fait et pour avoir épargné de l'argent. Les jeunes gens trouveraient

beaucoup plus facile d'économiser pour s'acheter des meubles ou une maison. En outre, un système de ce genre présenterait l'avantage d'être simple; on en aurait fini avec le cauchemar annuel de la déclaration d'impôt. Ce serait fini de l'énorme effectif policier du gouvernement et des discussions interminables sur le montant imposable. Ce système d'imposition a été étudié en détail dans un livre de Nicholas Kaldos, économiste britannique renommé et conseiller du parti travailliste britannique, publié en 1955.

Il existe également un précédent dans notre pays. Le gouvernement permet déjà aux particuliers d'économiser jusqu'à \$4,000 par an sans payer d'impôts au moyen d'un régime d'épargne-retraite enregistré. Cet argent est soumis à l'impôt lorsqu'on le retire du régime et lorsqu'il est dépensé, habituellement après la retraite du contribuable. Examinons les effets de ce système sur une jeune famille—et on parle beaucoup des difficultés qu'une jeune famille rencontre. Actuellement, deux jeunes gens travaillant ensemble pour lancer leur famille sont forcés de payer une bonne partie de leur revenu en impôt, même si les dépenses de consommation sont très faibles. Le système que je propose leur permettrait de bien démarrer en ne payant d'impôt que sur les sommes qu'ils dépensent. De même, les personnes à faible revenu paieraient peu d'impôt et les Canadiens à revenu élevé paieraient leur juste part, d'après l'importance de leurs dépenses.

On peut dire qu'un tel système serait rétrograde. Monsieur l'Orateur, tout gouvernement qui veut un système fiscal équitable et simple devrait se rendre compte que les innombrables défauts du système en vigueur le rendrait impropre à la réforme. A cet égard, je ferai observer qu'il ressemble grandement au gouvernement d'aujourd'hui. Ainsi, monsieur l'Orateur, cette expérience de 56 ans d'un système rapiécé qui impose les revenus a été un échec. Je préconise l'élimination de l'impôt sur le revenu personnel, ainsi que de tous les problèmes et défauts qui ont accompagné les impôts depuis 1917. J'encourage l'apport à notre société en le voulant libre de tout impôt et je recommande l'imposition des dépenses ou de la consommation.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je veux féliciter le ministre des Finances (M. Turner) d'avoir présenté ce qui, en fait, est un budget typiquement libéral. Je le félicite des augmentations pour les pensionnés de la vieillesse et les anciens combattants et de la réduction d'impôt en général et en plus, je lui exprime, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), la reconnaissance de l'Ontario rural pour le retrait de l'impôt sur les gains en capital touchant les fermes de famille. J'observe également avec grande satisfaction que les dépenses du ministère de la Défense nationale connaîtront une augmentation considérable de quelque 236 millions de dollars, ce qui représente une hausse d'environ 124 p. 100.

J'aimerais tout d'abord attirer l'attention sur la Commission de la capitale nationale. Mon pays a une histoire et, en particulier, une histoire locale riche. Nous n'avons pas donné et nous ne donnons pas à notre passé une importance égale au mérite des pionniers. Par exemple, les noms de Stormont, Dundas et Glengarry, comtés se trouvant dans le V entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, résonnent comme les échos d'un vieux cor de chasse. Ici se trouvaient en premier les Macdonells sortis du Régiment royal de New York. D'autres Écossais suivirent qui créèrent les mêmes collectivités étroitement liées que dans leurs Highlands natals. Ils